

# CAPN DE DETACHEMENT DANS L'EMPLOI D'INSPECTEURS SPECIALISES POUR 2019

Compte-Rendu de la **CGT Finances Publiques**

✉ : [cgffinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgffinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr) | [Suivez-nous sur facebook](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques) ou [twitter](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt\_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | [@cgt\\_finpub](https://www.instagram.com/cgt_finpub) (CGT Finances Publiques)

Cette CAPN s'est tenue dans un contexte particulier, dernière réunie en visioconférence depuis la fin du confinement et dernière concernant ce sujet. Elle était présidée par la cheffe du bureau RH1C, Christelle Borg, dont c'était également la dernière CAPN.

Suite au boycott unanime des Organisations Syndicales, cette CAPN a été reconvoquée. **La CGT entendait protester contre la suppression des CAPN et la destruction systématique de nos règles de gestion.**

En réponse aux différentes déclarations liminaires, la DG a ensuite rappelé le caractère historique du dispositif de détachement « inspecteurs spécialisés ». Mis en place en 1982 et modifié par décret en 2010 dans le cadre de la fusion, il s'agit pour la présidente d'appliquer au mieux ce dispositif. Elle ne peut répondre aux questions particulières concernant ce statut.

La présidente a précisé que toutes les candidatures étaient examinées. Il est nécessaire de distinguer le caractère irrecevable non modifiable, car inhérent au statut, des avis défavorables qui peuvent être levés lors de la CAP. **Force est de constater que cela n'a pas été le cas.**

La présidente a indiqué qu'il fallait pour qu'une candidature soit recevable que l'agent concerné exerce à **plus de cinquante pour cent des fonctions éligibles au statut.**

La présidente a aussi spécifié que la loi de transformation de la Fonction Publique avait supprimé cette CAP pour les collègues éligibles en 2020. En effet, il s'agit bien d'un détachement et non d'une promotion. Elle a précisé également que l'effet PPCR ne fait pas perdre de droits aux agents puisque le 1er échelon n'était pas utilisé. PPCR n'a fait qu'aligner le droit à la pratique, mais aucun inspecteur n'aurait été lésé.

**Concernant le déroulement de la CAP, la CGT Finances Publiques** regrette que lors de la défense d'un dossier par une autre OS, des éléments qui n'avaient pas été communiqués apparaissent.

**La CGT Finances Publiques** avait d'ailleurs dénoncé dans sa déclaration liminaire le rapport trop succinct fourni par la DG.



**POUR** : Administration

**ABSTENTION** : CGT, FO, Solidaires, CFDT

**Pour la CGT**, le dispositif est discriminatoire, trop d'inspecteurs participant activement au contrôle fiscal en sont écartés.

De plus, l'apparition sur un dossier en particulier d'éléments nouveaux concernant les raisons du rejet de la candidature, laisse augurer des pires risques sur la gestion individuelle des collègues. Cela valide nos craintes avec la disparition des CAP et l'opacité qui va désormais régner en maître pour les OS et les agents.